



**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ ANONYME CMGP GROUP
QUI SE RÉUNIRA LE 20 JUIN 2025 A 10H**

Je – Nous soussigné (e)(s) :

Nom et prénom ou raison sociale :

Adresse ou siège social :

Propriétaire de :actions de la société CMGP GROUP S.A au capital de 1.700.090.000 DHS, ayant son siège social au Parc Industriel Sapino, lot 102-105 Nouaceur-Casablanca, immatriculée au RC de Casablanca sous le n°411083.

Après avoir pris connaissance du texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 Juin 2025 ci-annexé, et conformément à l'article 131 bis de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

Déclare- déclarons émettre les votes suivants sur lesdites résolutions ci-dessous :

VOTE DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

	Pour	Contre	Abstention
Première résolution	☐	☐	☐
Deuxième résolution	☐	☐	☐
Troisième résolution	☐	☐	☐
Quatrième résolution	☐	☐	☐
Cinquième résolution	☐	☐	☐

« Merci de choisir la case appropriée en la cochant par (X) »

Fait à, le

Signature

Pièces annexées au formulaire :

- ▶ Le texte du projet des résolutions proposées par le Conseil d'Administration.
- ▶ Tout document prouvant les pouvoirs du représentant de la personne morale.

NOTE IMPORTANTE

Pour participer à cette Assemblée Générale et à toute Assemblée Générale subséquente qui serait convoquée à statuer sur le même ordre du jour, vous devez effectuer les formalités ci-après :

- ▶ Les détenteurs d'actions au porteur doivent, pour être admis à cette Assemblée, fournir au siège de la société une attestation émanant d'un organisme bancaire ou d'une société de bourse agréée, justifiant la qualité de l'actionnaire et ce, au plus tard cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée ;
- ▶ Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur, soit en nominatif administré, au plus tard cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale ;
- ▶ Pour les personnes morales, annexer au présent formulaire tout document prouvant les pouvoirs du représentant de la personne morale ;
- ▶ Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la société CMGP GROUP SA deux (2) jours au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée ;
- ▶ Les votes exprimés dans ce présent formulaire valent également pour les Assemblées successives qui seraient convoquées à statuer sur le même ordre du jour.

Aux termes de l'alinéa 4 de l'article 131 bis de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société deux (2) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée ».

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée ou de s'y faire représenter.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, et ce, conformément à l'article 141 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

Signature

(Lu et approuvé)

À PROPOS DE CMGP GROUP

CMGP GROUP est le leader national et la référence en Afrique dans les domaines de l'irrigation, de l'agrofourniture, des solutions solaires et de l'infrastructure hydrique. Fort de son expertise et son modèle intégré, le Groupe propose des solutions couvrant toute la chaîne de valeur, de la distribution d'équipements à la réalisation de projets clés en main. Il s'appuie sur un vaste réseau de distribution, des partenariats stratégiques et des unités industrielles de pointe, avec 1 069 collaborateurs. Engagé en faveur du développement durable, CMGP GROUP déploie ses initiatives à travers la Fondation Amane, qui œuvre dans les domaines de l'éducation, de l'entrepreneuriat à impact et de l'environnement.

CONTACT INVESTISSEURS

investors@cmgp-group.com

102 à 105 Parc Industriel SAPINO
Nouaceur - Casablanca

Tél : 0522 49 56 10 (L.G)

Fax : 0522 49 56 32

www.cmgp-cas.com